

Construction, Habitat et Urbanisme

La nouvelle stratégie du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace (MHUAE), a pour objectifs la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans le bâtiment, dans les programmes d'aménagement des villes nouvelles et dans les grands ensembles urbains, ainsi que l'encouragement des investissements dits « verts ». Les actions en matière d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables s'inscrivent dans le cadre du partenariat avec le Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE). Les principales mesures sont listées ci-après.

- Session annuelle de formation des architectes sur l'architecture bioclimatique et l'éco-conception
- Promotion, à titre démonstratif, d'un prototype de construction de bâtiment bioclimatique réalisé par l'Ecole Nationale d'Architecture
- Elaboration de normes techniques portant sur les performances thermiques des matériaux de construction et sur le concept de la durabilité des bâtiments
- Elaboration du Code réglementaire de la construction, avec intégration de la qualité, la sécurité et la durabilité des matériaux et des procédés de construction
- Etablissement d'un guide des bonnes pratiques de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans l'aménagement urbain et dans l'habitat (2010)
- Pour les bâtiments existants, détermination de mesures et exigences minimales pour l'amélioration de leur qualité énergétique ; mise en place du « diagnostic performance énergétique » des logements
- Pour les bâtiments d'Etat, écoles et hôpitaux, développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (lancé en 2008 par circulaire du Premier Ministre) ; réalisation d'audits énergétiques et mise en conformité avec les exigences minimales d'efficacité énergétique
- Pour les administrations et établissements publics opérant dans les villes et zones d'urbanisation nouvelles, élaboration d'un cahier des charges des critères d'efficacité énergétique
- Pour la conception des villes nouvelles et des zones d'urbanisation nouvelles, intégration des principes d'optimisation des consommations énergétiques et de limitation de l'étalement urbain
- Réalisation d'un nouveau programme d'habitat en milieu rural visant la construction de villages ruraux écologiques intégrant efficacité énergétique et énergies renouvelables
- Incitations à l'établissement de « plans verts » et « plans de zone à valeur écologique » pour la protection et la mise en valeur des espaces urbains
- Directives au Groupe immobilier étatique Al Omrane pour la réalisation de programmes d'espaces verts et de mesures d'économie d'énergie dans les bâtiments et dans l'éclairage public